

Inscription Administrative pièces à fournir

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : INSCRIT EN :

Réservé à l'administration : **Complet** **Incomplet** (Ne délivrer qu'1 certificat de scolarité)

IDENTITE / ASSURANCE SCOLAIRE / PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

- Pièce d'identité recto/verso
- Une photo d'identité (Indiquer au dos votre NOM et PRENOM)
- Une attestation d'**Assurance Responsabilité Civile Scolaire** qui couvre l'étudiant durant les enseignements et les stages (scolaire et extrascolaire) de l'année universitaire en 2016-2017
- Un mode de paiement : **Carte bancaire** ou **chèque** libellé à l'ordre de l'Agence Comptable de l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Pour les étudiants **mineurs** : autorisation parentale (voir modèle ci-joint) et autorisation d'intervention chirurgicale remplie par les parents d'enfant mineur (voir modèle ci-joint)
- Pour les **étudiants français seulement** : photocopie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à défaut : attestation de recensement
- Pour les **étudiants boursiers seulement** : attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) 2016-2017

SITUATION SCOLAIRE

- Pour les **bacheliers de l'année 2016** : Original et photocopie du relevé de notes du baccalauréat
Pour les **bacheliers des années antérieures** :
- Original et photocopie du relevé de notes du baccalauréat (ou du diplôme de fin d'études secondaires)
- Original et photocopie du diplôme du baccalauréat (ou du diplôme de fin d'études secondaires)
- Numéro INE (BEA) figurant sur le relevé de notes du baccalauréat
- Pour les étudiants ANNEE SPECIALE ou LICENCE PROFESSIONNELLE :**
- Original + photocopie du diplôme du **BAC** et du diplôme **BAC+2** (pour les AS si vous n'avez pas obtenu le diplôme BAC+2 merci de fournir les justificatifs de votre niveau BAC+2)
- Pour les étudiants déjà inscrits l'année passée dans une université française (autre qu'à Lyon 1) :**
- Attestation de demande de transfert de dossier (à retirer auprès de l'**Université de départ**)
- Pour les étudiants inscrits en double cursus ou étudiants salariés :**
- Fournir le document justifiant la situation (certificat de scolarité, contrat de travail).

DOCUMENTS RELATIFS A LA PROTECTION SOCIALE

Il est essentiel, avant de lire ce paragraphe, de déterminer votre situation vis-à-vis de la sécurité sociale, en fonction de votre situation (âge, profession des parents, etc.), en consultant le document explicatif ci-joint.

- Photocopie du numéro INSEE (numéro de sécurité sociale, il est transmis par la caisse d'assurance maladie durant l'année de terminale : voir exemple en page 2)
- Pour les étudiants déjà immatriculés à la sécurité sociale :**
- Attestation de la carte d'assuré social Vitale
- Pour les étudiants non immatriculés à la sécurité sociale :**
- Attestation de droits du parent assureur ou du conjoint avec inscription du nom de l'étudiant concerné
- Ou**
- Attestation de droits au nom de l'étudiant sous le numéro du parent assureur
- Pour les étudiants devant choisir un centre payeur étudiant :**
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**) au nom de l'étudiant, destiné au centre payeur de sécurité sociale
- Pour les étudiants nés hors de la France métropolitaine et n'ayant jamais été immatriculés à la Sécurité Sociale :**
- Fournir un extrait d'acte de naissance et sa photocopie, ou le livret de famille et sa photocopie

ATTENTION : Les documents étrangers doivent être présentés traduits en Français

Pour tous les candidat-e-s (sauf candidat-e-s qui ont obtenu leur baccalauréat dans un pays francophone), l'UCBL EXIGE le Test de Connaissance du Français (TCF) niveau 4 ou diplôme équivalent (DELFB2) pour une demande d'inscription dans l'une de ses formations. Condition nécessaire mais non suffisante pour entrer à l'université Lyon 1.

Le TCF et le TCF pour la DAP sont gérés par le Centre International d'études pédagogiques.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné-e

* père – mère – tuteur – tutrice de

(Nom - Prénom du / de la mineur-e)

déclare l'autoriser à s'inscrire à l'université Claude Bernard Lyon 1 pour l'année universitaire 2016 / 2017

et

l'autorise

ne l'autorise pas

à souscrire un contrat d'assurances complémentaires auprès de l'une des mutuelles étudiantes agréées.

Fait à _____, le _____

(signature)

(* rayer la mention inutile)

La production de ce document est obligatoire au moment de l'inscription de l'étudiant-e mineur-e

Règles d'affiliation à la sécurité sociale étudiante pour l'année 2016/2017

profession du parent assureur	code régime*	tranches d'âge			
		16/20 ans né(e) entre le 01/09/1997 et le 31/08/2001	20/21 ans né(e) entre le 01/09/1996 et le 31/08/1997	21/28 ans né(e) entre le 01/09/1988 et le 31/08/1996	au-delà de 28 ans né(e) avant le 01/09/1988
salarié et assimilé:		ayant droit autonome pas de cotisation affiliation et choix du centre payeur étudiant obligatoire	affiliation obligatoire		affiliation possible suivant les conditions de report d'âge: motif médical: sur accord du service médical de la CPAM Etudes doctorales: 4 ans (si inscription en doctorat avant 28 ans) études de santé: de 1 à 4 ans selon les filières pour obtention du diplôme
salarié secteur public et privé y compris professionnel de santé conventionné	01				
profession agricole (salariés et exploitants)	02				
Banque de France	09				
fonction publique	91 à 99				
chambre de commerce et d'industrie de Paris	12				
Travailleur non salarié non agricole:		ayant droit des parents pas de cotisation pas d'affiliation pas de choix de centre payeur	cotisation obligatoire sauf pour les boursiers		
artisan, commerçant, profession libérale	03				
Régimes spécifiques:					
RATP	05				
régime minier	07				
militaire de carrière	08				
clerc et employé de notaire	10				
Sénat	15				
caisse des français de l'étranger	17				
ministre des cultes	90				
EDF GDF	99				
Assemblée Nationale	14				
Port autonome de Bordeaux	16				
marine marchande, gens de mer	06				
SNCF	04				
fonctionnaire international					

* A vérifier sur l'attestation vitale : le code régime correspond aux **2 premiers chiffres** en dessous de la mention « **organisme d'affiliation** ».

Pour une inscription prise à partir du 1er janvier de l'année universitaire considérée, l'affiliation prend effet au 1er jour du mois suivant l'inscription.

Quelques cas particuliers (pour chaque cas l'étudiant doit présenter un justificatif de sa situation):

Etudiant(e) salarié(e): pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille tout au long de l'année universitaire au moins 150h par trimestre ou 600h par an. Présentation, au moment, de l'inscription du contrat de travail couvrant l'intégralité de l'année universitaire (01/09/2016 au 31/08/2017) obligatoire

Etudiant(e) marié(e), concubin(e), pacsé(e) avec un(e) assuré(e) social(e) (hors statut étudiant) : pas d'affiliation si l'étudiant présente au moment de l'inscription l'attestation vitale sur laquelle il figure en tant qu'ayant droit.

Etudiant étranger espace économique européen (EEE) et Suisse: pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire soit d'une carte européenne d'assurance maladie ou de son attestation provisoire, soit d'une attestation privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

Etudiant étranger hors EEE et Suisse: affiliation obligatoire et payante pour les étudiants de moins de 28 ans, sauf pour les boursiers du gouvernement français (BGE-BGF). Les étudiants de plus de 28 ans doivent s'orienter vers la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour obtenir la CMU de base.

Couverture Maladie Universelle de base (CMU): l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.

Attention: il est conseillé de prendre une garantie mutuelle ou une assurance complémentaire de votre choix (mutuelle étudiante ou tout autre organisme) pour couvrir vos frais de santé.

Inscriptions 2016/2017

Modalités de paiement fractionné de la cotisation à l'assurance maladie et des droits d'inscriptions.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Université Claude Bernard Lyon1 proposera aux étudiants une possibilité de payer en trois fois la cotisation d'assurance maladie et les droits d'inscriptions (ce uniquement pour les Diplômes Nationaux et non pour les Diplômes Universitaires - DU).

Pour des raisons techniques, ce type de paiement ne sera accessible que via une interface web (vente en ligne) et nécessite donc **impérativement un règlement par carte bancaire.**

Les échéances de prélèvement seront les suivantes :

Un tiers lors de l'inscription (**jour J**).

Un tiers à **J+30**.

Un tiers à **J+60**.

Cette possibilité ne sera plus offerte au-delà du 15 octobre 2016.

MODE D'EMPLOI DE LA PRATIQUE DU SPORT A L'IUT LYON1

SITE OFFICIEL DU SERVICE DES SPORTS DE L'UNIVERSITE LYON 1

<http://suaps.univ-lyon1.fr> (puis « PRESENTATION » puis « IUT LYON1 »)

La pratique régulière d'une activité sportive universitaire peut faire l'objet d'une **bonification facultative** semestrielle dans le cadre de l'article 50 (Sport et modules facultatifs) du règlement intérieur l'IUT LYON1.

2 TYPES DE PRATIQUES

LA PRATIQUE SPORTIVE D'INITIATION ET DE PERFECTIONNEMENT (N1)

Il s'agit de suivre régulièrement un cours d'éducation physique dans une activité sportive de votre choix, avec un enseignant spécialiste, où l'objectif est d'acquérir et de renforcer les bases techniques et tactiques de cette activité.

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER POUR ACCEDER A CE TYPE DE PRATIQUE ?

- ⇒ Vous devez vous présenter directement auprès de l'enseignant sur le lieu de pratique et à l'horaire indiqué, la semaine de la rentrée (cf. planning d'activités N1 disponible début septembre) sauf pour les activités pratiquées sur le site Gratte-Ciel où une préinscription au BDS est obligatoire à partir du **08/09/2016**.
- ⇒ Vous devez ensuite, et après accord de l'enseignant, confirmer et valider votre inscription sur le site du service des sports (« Présentation » puis « IUT Lyon1 » puis « Validation obligatoire de la pratique ») avant le **21/10/2016** afin de pouvoir prétendre à la bonification sport.

ATTENTION

Le nombre de places étant limité dans chaque cours, vous devez vous présenter dès la première séance, et venir ensuite régulièrement sous peine de voir votre inscription annulée. Il vous faudra justifier vos absences éventuelles. Les cours sont semestrialisés (12 séances). Vous avez la possibilité de changer de sport au 2^e semestre !

Les cours du 1^{er} semestre débuteront le 12/09/2016.

2 TYPES DE PRATIQUES SONT PROPOSEES AVEC 2 PLANNINGS DIFFERENTS D'ACTIVITES

Les plannings seront affichés à la rentrée de septembre sur le **site du service des sports** et sur les **panneaux d'affichage spécifique** dans les différents départements. (Vers la salle des professeurs en GMP, au 2^e étage en GIM (machine à café), sur la porte d'entrée du gymnase, du bureau des sports, dans le hall d'accueil de BIO, GEA, GEII...)

Le **bureau des sports (BDS)** de l'IUT LYON1 site Villeurbanne Gratte-Ciel est situé entre le Resto U et les amphis 2 et 3.

Le **bureau des sports (BDS)** de l'IUT LYON1 site Villeurbanne Doua est situé dans le « bâtiment préfabriqué » à proximité de l'arrêt du tramway.

ATTENTION : Le choix de l'activité sportive doit tenir compte de votre emploi du temps à l'IUT !

Renseignements : patrick.chalumeau@univ-lyon1.fr

LA PRATIQUE SPORTIVE COMPETITIVE (ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS) (N2)

Il s'agit de suivre un entraînement régulier dans une activité sportive de votre choix, avec un enseignant spécialiste, avec pour objectif de participer aux compétitions universitaires organisées par le Comité Régional Sportif Universitaire (CRSU) de Lyon, qui se déroulent généralement le **jeudi après-midi et/ou en soirée**.

Les compétitions sont adaptées à votre niveau de pratique.

Les meilleurs d'entre-vous, ont la possibilité de participer aux qualificatifs et aux championnats de France Universitaires de leur spécialité !

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER POUR ACCEDER A CE TYPE DE PRATIQUE ?

Vous devez adhérer obligatoirement à l'Association Sportive LYON1-IUT

- ⇒ Vous devez vous présenter directement auprès de l'enseignant sur le lieu de pratique et à l'horaire indiqué, la semaine de la rentrée (cf. planning d'activités N2 disponible début septembre).
- ⇒ Vous devez faire une demande de licence sportive universitaire sur le site du service des sports, (onglet « **AS LYON1** » puis « **Formulaire de préinscription FFSU** »).
- ⇒ Rappporter à votre enseignant, ou éventuellement au bureau des sports de votre site, un certificat médical de non contre-indication au sport pratiqué en « compétition » (ou une photocopie de votre licence fédérale **2016/2017** si vous êtes déjà licencié dans un club), et le règlement financier d'adhésion à l'AS LYON1-IUT (montant précisé en septembre).

IMPORTANT

Votre dossier, accompagné de **toutes** les pièces demandées devra être déposé auprès de votre enseignant, ou au **bureau des sport (BDS) du site dont vous dépendez**.

Vous recevrez ensuite, par email, votre numéro de licence sportive universitaire indispensable pour pouvoir participer aux compétitions universitaires.

Le calendrier des différentes compétitions locales, régionales et nationales vous sera communiqué dans le courant du mois d'octobre 2016.

La licence sportive universitaire vous permet de pratiquer un ou plusieurs sports (entraînement et compétition). Elle est valable pour toute l'année universitaire 2016/2017.

Les entraînements débuteront le 12/09/2016

Les étudiants souhaitant demander un statut de sportif de haut-niveau doivent remplir dès la rentrée le document dans l'onglet PRESENTATION/IUT LYON1/SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

LES ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES

Football, Basket-ball, Volley-ball, Handball, Hockey en salle, Water-polo, Rugby.

Tir à l'arc, Danse de salon, Danse contemporaine, Ateliers chorégraphiques, Hip-Hop, Yoga et techniques de relaxation, Fitness, Zumba, Natation, Badminton, Tennis, Tennis de table, Musculation, Escrime, Karaté, Judo, Taekwondo, Boxe française, Athlétisme, Courses longues, Escalade, Equitation, Gymnastique sportive, Ski et Snow-board (sortie à la journée).

Toutes les informations utiles sur: <http://suaps.univ-lyon1.fr>

E-Mail: patrick.chalumeau@univ-lyon1.fr

Bientôt étudiant à l'IUT ?

Les trois bibliothèques de l'IUT Lyon 1 vous proposent des ressources documentaires adaptées aux enseignements dispensés sur chaque site.

Bibliothèque – Site Bourg-en-Bresse

71 rue Peter Fink - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél : 04 74 45 50 56 - Fax : 04 74 45 50 51
Accès bus : Ligne 8 Norelan, arrêt Alimentec

Responsable : Isabelle Landry

Horaires d'ouverture (à partir de mi-septembre) :

Lundi-mardi-mercredi de 8h15 à 19h00 ; jeudi de 8h15 à 18h00 ; vendredi de 8h15 à 11h45.

Début septembre fermeture entre 12h et 13h, à 18h le lundi, mardi, et 17h le mercredi.

Modalités de prêt : 3 ouvrages pour 21 jours - 2 revues pour 7 jours.

Accès et prêt réservés aux étudiants, enseignants et personnels de l'IUT.

Collections en informatique, thermique et énergie, biologie, agroalimentaire, gestion des entreprises, informations métiers et orientation, loisirs.

Bibliothèque – Site Villeurbanne Doua

1 rue de la technologie –Bâtiment 1– 1^{er} étage - 69622 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 69 21 96/20 15 – Fax : 04 72 69 20 31
Accès TCL : Tramway T1 : arrêt IUT Feysine

Responsable : Aurélie Fraysse

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 16h00.

Modalités de prêt : 5 ouvrages pour 14 jours - 5 revues maximum du vendredi au mardi.

Collections en gestion des entreprises, chimie, biologie, informatique, génie civil, génie chimique, gestion de la santé, loisirs, pédagogie.

Bibliothèque – Site Villeurbanne Gratte-Ciel

17 rue de France, Bâtiment C 69627 - Villeurbanne Cedex
Tél : 04 72 65 53 20/80 00 - Fax : 04 72 65 53 54
Accès TCL : Métro A - arrêt : Flachet ou Bus 69 - arrêt : Rue de France IUT

Responsable : Jacqueline Ciampi

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 18h00. Le vendredi : de 8h30 à 15h45.

Modalités de prêt : 3 ouvrages pour 21 jours - 2 revues pour 7 jours.

Accès et prêt réservés aux étudiants et enseignants et personnels de l'IUT.

Collections en informatique, génie mécanique, génie industriel, génie électrique, commerce, marketing, loisirs.



Photos : @Communication - Eric Le Roux / UCBL

Médecine Préventive Universitaire

POUR LES ETUDIANTS MINEURS

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ email :

Faculté : _____ N° d'étudiant : _____

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE :

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté ou transporté par les services de secours vers la structure la mieux adaptée.

Je soussigné, Monsieur et/ou Madame (*).....

Autorise l'anesthésie de notre fils/fille (*).....

Au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle (*) aurait à subir une intervention chirurgicale.

A Le

Signature des parents

*Ce document est à rendre **IMPÉRATIVEMENT** lors de votre rendez-vous sur la chaîne d'inscription.*

(*) Rayer la mention inutile



IUT LYON 1

INFIRMERIES

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

courriel :

Cursus suivi : _____

N° d'étudiant : _____

Avez-vous bénéficié d'un tiers temps ou d'un aménagement pour les épreuves du Baccalauréat ? (*) OUI NON

Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité à l'IUT, vous devez :

1°) Contacter l'infirmier de l'IUT :

Site GRATTE CIEL : Annie CHAPUIS IUT Lyon 1 : 17 rue de France 69627 Villeurbanne

Tél : 04 72 65 53 26 Mail : annie.chapuis@univ-lyon1.fr

Site DOUA : Patricia DUCERF-HOLSTEIN IUT Lyon1 : 1 rue de la Technologie 69622 Villeurbanne

Tél : 04 72 69 20 09 Mail : patricia.ducerf@univ-lyon1.fr

Site BOURG: se renseigner auprès de la Direction du site.

2°) Prendre contact avec la MISSION HANDICAP

Sandrine GOURDINE ou Ludivine MORAND

Bât. Astrée (tram T1 – arrêt Gaston Berger)

6 Avenue Gaston Berger Campus de La Doua

Tél. : 04 72 43 14 77 ou 04 72 44 85 99

2°) Prendre rendez-vous auprès d'un médecin du service de la Médecine Préventive Universitaire

Secrétariat Bât. MPU

6 rue de l'Emetteur (terminus tram T1) Campus de La Doua

Tél. : 04 27 46 57 57

ATTENTION

Le tiers temps ou l'aménagement des épreuves sera accordé par le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 après la constitution de votre dossier à la Mission Handicap qui sera accompagné de l'avis médical du médecin de la Médecine Préventive Universitaire.

Ces démarches nécessitent un certain délai. Il est donc **IMPORTANT** de prendre contact avec les services concernés :

- **dès votre rentrée** pour les Infirmeries de l'IUT Lyon1

- **dès le lundi 29 août 2016** – pour la Mission Handicap

- **dès le vendredi 2 septembre 2016** – pour la Médecine Préventive Universitaire

(*) Ce document est à rendre **IMPÉRATIVEMENT** lors de votre rendez-vous sur la chaîne d'inscription et **UNIQUEMENT** si vous êtes concerné.



MPU Claude Bernard Lyon 1
Service Universitaire de
Médecine Préventive et de
Promotion de la Santé.
SUMPPS

Domaine scientifique de la Doua
6 rue de l'Émetteur
69622 Villeurbanne Cedex

Tel : 04-27-46-57-57
<http://www.univ-lyon1.fr>

La SANTE UNIVERSITAIRE ET les étudiants en DUT Génie Biologique option analyses biologiques et biochimiques

Chaque université organise, une protection médicale au bénéfice de ses étudiants.

Elle crée, à cet effet, un service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé « SUMPPS », appelé communément MPU.

Ses missions sont définies par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Éducation (livre 7- Articles –D714-20 à D714 -27).

- La consultation de médecine préventive (ou bilan de santé) consiste à aborder votre santé sous ses différents aspects ainsi que l'OMS le définit :

"la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité".

- Des conseils et/ou des prises en charges personnalisées (situation de handicap) pourront être proposés en fonction des besoins de chacun.
- Cette visite correspond à l'obligation d'effectuer au moins un examen médical préventif au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur.
- Vous serez invités par notre service au cours de l'année universitaire.

Vous devrez vous munir **de votre carnet de vaccination et des résultats sérologiques concernant l'Hépatite B.**

Les étudiants en IUT ABB en vue d'être technicien en analyse biomédicale seront vus par un médecin.

RAPPEL :

OBLIGATIONS VACCINALES

Pour les étudiants amenés à travailler dans un laboratoire d'analyses de biologie médicales, le Code de la santé (1) publique prescrit des obligations vaccinales concernant:

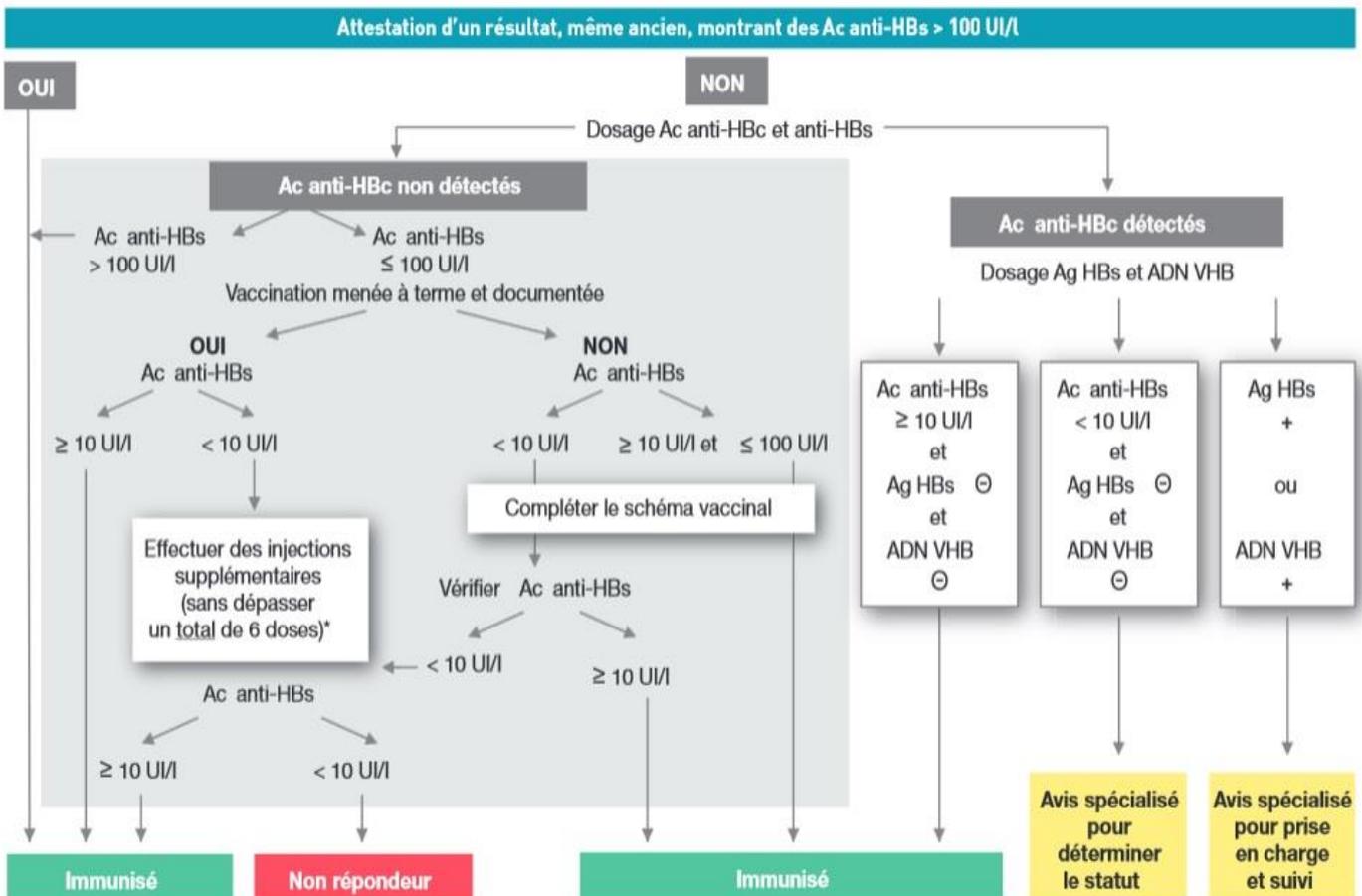
1. **La diphtérie, tétanos, et poliomyélite (DTP), avec au moins 5 injections avant l'âge de 18 ans.**
2. **L'hépatite B : un dosage des anticorps anti-Hbs supérieur à 100 UI/l.** Si le résultat est inférieur ou égal à 100, recherche obligatoire des anticorps anti-Hbc. (2)
Attention: une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B « correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales, pharmaceutiques ou paramédicales.
3. **La tuberculose : vaccination par BCG ou cicatrice vaccinale et une IDR à 5UI de tuberculine à l'entrée dans les études,** donc de l'année universitaire en cours (3).
4. **La typhoïde : une injection ; puis une revaccination tous les 3 ans.**

Les vaccinations contre la rougeole, oreillons, rubéole (ROR), coqueluche, grippe et méningite sont recommandées.

Références

- (1) Articles L. 3111-1 et -4, et L. 3112-1, Arrêté du 6 mars 2007 Code de la santé publique. Arrêtés du 15 mars 1991
- (2) Cf. algorithme du calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2016 p 47 cf. ci-après.
- (3) Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2016 p 28.

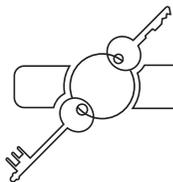
3.9 Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des professionnels de santé



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Vous venez de vous inscrire à Lyon 1



Mes identifiants

L'accès aux services numériques de l'université est soumis à authentification par identifiant et mot de passe.

- ☞ Votre identifiant est constitué de la lettre "p" et des 7 derniers chiffres de votre numéro étudiant.
- ☞ Vous devrez **activer** votre compte informatique en fournissant plusieurs informations personnelles (Nom, prénom, date de naissance, et numéro national d'étudiant appelé aussi INE ou BEA présent sur votre certificat de scolarité) à l'aide d'un formulaire en ligne :
- ☞ <https://sesame.univ-lyon1.fr/>
- ☞ Vous devrez **choisir et saisir un mot de passe** (avec au minimum huit caractères, une minuscule, une majuscule et un chiffre ou un caractère spécial) et trois questions secrètes de votre choix qui vous permettront de changer votre mot de passe en cas d'oubli de celui-ci.



Ma carte d'étudiant CUMUL

- ☞ La carte multiservices CUMUL vous permettra de régler vos repas aux restaurants et cafeterias universitaires (CROUS),
- ☞ d'emprunter des livres à la bibliothèque universitaire (BU), d'y faire des photocopies et impressions, d'accéder aux salles informatiques des différents sites de l'université.
- ☞ <http://etu.univ-lyon1.fr/outils/>



Mon Environnement Numérique de Travail

Le Portail Etudiant vous donne accès à de nombreux services :

- ☞ Une messagerie électronique et une adresse à votre nom : `prenom.nom@etu.univ-lyon1.fr`
- ☞ Un espace de stockage privé et unique pour déposer vos documents.
- ☞ Un accès à votre emploi du temps et à votre agenda
- ☞ Un accès au Portail Documentaire et à vos emprunts à la BU
- ☞ Un accès à la plateforme pédagogique Spiral
- ☞ <http://etu.univ-lyon1.fr/outils/>



L'assistance informatique

La Direction du Système d'Information (DSI) de l'université tient à votre disposition de la documentation en ligne sur les services qu'elle propose. (logiciels, messagerie, quotas d'impression).

- ☞ <http://etu.univ-lyon1.fr/outils/>

Pour toute demande d'assistance informatique, veuillez utiliser le portail SOSInfo.

- ☞ <http://etu.univ-lyon1.fr/outils/>

Sans accès internet, appelez le **371 55** (ou le **04 26 23 71 55** depuis l'extérieur).



La charte informatique

Les étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1 s'engagent à respecter la charte informatique de l'établissement.

- ☞ http://www.univ-lyon1.fr/charte_info

Vous venez de vous inscrire à l'IUT Lyon 1

Comment activer son Compte Informatique Lyon1 ?

1) Se connecter sur le Portail Web : <http://sesame.univ-lyon1.fr>

2) Sélectionner le choix suivant →

Veillez indiquer votre choix :

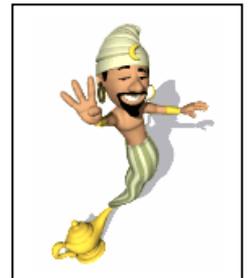
- Vous désirez activer votre compte informatique avec un mot de passe (première utilisation de Sesame)
- Vous désirez modifier votre mot de passe
- Vous avez perdu votre mot de passe



3) Saisir votre **Nom de famille, Prénom, Date de naissance, Statut** (Etudiant) et **Numéro de dossier** en 10 chiffres (**numéro national d'étudiant appelé aussi INE** (ou BEA), ce dernier est rappelé dans vos Certificats de Scolarité Lyon1).

Attention : Un délai de 48 H est nécessaire, après paiement de vos droits d'inscription, pour être reconnu par sesame.univ-lyon1.fr

4) Choisissez **3 questions différentes** dans les listes proposées, et pour chaque question répondre par un (ou quelques) mot(s) clef(s) simple(s) et facile(s) à se rappeler mais connu(s) de vous seul !
En effet, ce sont ces mêmes réponses (mots clefs) qui vous seront demandées lors de la perte ou d'un changement de votre Mot de Passe.



5) Saisir un **Mot de Passe** → **8 caractères minimum** avec au moins 1 lettre majuscule + 1 lettre minuscule + 1 chiffre (caractères spéciaux autorisés)

Remarque : La validité du Mot de Passe saisi est signalée par le Message suivant →

Tapez deux fois le mot de passe que vous avez choisi :

Mot de passe **Ce mot de passe est robuste !**

Retapez ce mot de passe

6) **Rappel** :

- **Nom d'utilisateur** (Login) = **P + 7 derniers chiffres N° Etudiant** (Ex. : P1234567)
- **Mot de Passe** = celui que vous venez de saisir par sesame.univ-lyon1.fr

